

# Sud

Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Sud

**SYNDICAT PTT 36-37**  
La Camusière 18, rue de l'Oiselet  
37550 SAINT-AVERTIN

Tél : 02 47 85 11 11 Fax : 02 47 85 11 12  
E-mail : sudptt.36-37@wanadoo.fr

*St Avertin le 24 juin 2014*

**SUD PTT : 4**  
**TIBI : 0 !**

**1-0 !**

Coup de sifflet final ce lundi 23 juin 2014, le pitoyable match judiciaire inauguré par le ci-devant Tibi, directeur de la DOTC Touraine-Berry, vient de se terminer par une véritable déroute de son équipe.

Depuis son arrivée Tibi n'a cessé de montrer sa hargne contre celles et ceux qui osaient s'opposer à lui. Marquage à la culotte, tirages de maillot en tous genres, croche-pied syndical : cela s'est traduit soit par des procédures judiciaires directement diligentées par lui, soit, de façon plus sournoise, par certain-e-s de ces zéloteurs.

Ainsi Tibi premier nous a poursuivi en justice lors de la désignation de notre représentant au CHS-CT de NOD il y a 3 ans. Il a perdu devant le tribunal d'instance de Tours.



**2-0 !!**

Pas content, notre Tibi a fait appel en cassation. Il a perdu devant le tribunal de Paris et La Poste a été condamnée à nous verser 2000 euros.



**3-0 !!!**

Parti sur sa splendide lancée, le capitaine Tibi a poursuivi en nous attaquant devant le tribunal correctionnel de Tours suite à une brève parue dans notre "Sudversif" de juillet 2011.

A cause de cet acharnement arbitraire, notre équipe militante a du répondre à **11** convocations devant les services de police ! Une perquisition a même été effectuée dans nos locaux et l'hébergeur de notre site internet a été convoqué par la PJ de Toulouse dans le cadre de l'enquête ! Une véritable affaire d'Etat ! Entre temps, le Tribunal Administratif d'Orléans a annulé la sanction prise par Tibi à l'encontre de notre camarade Didier Céchella (Tours Marceau) et a condamné La Poste à près de 3000 euros de dommages et intérêts.



**4-0 !!!!**

C'est cette même sanction qui avait été à l'origine de la brève incriminée parue dans notre "Sudversif".

Après trois ans d'acharnement judiciaire, le tribunal de Tours a clairement arbitré : notre camarade Pascal Routy, en tant qu'ex secrétaire départemental de SUD-PTT, est relaxé.





Cette décision s'inscrit dans une logique : celle de garantir la liberté d'expression syndicale que nous avons ici utilisée pour dénoncer l'autoritarisme et le cynisme, cette même liberté de critique que Tibi et ses lieutenants veulent museler.

C'est un nouveau revers pour Tibi.

A l'arrivée, l'addition commence à être salée ; un arsenal impressionnant : des dizaines de policiers mobilisés lors de nos quatre rassemblements de soutien, des dizaines d'heures d'audition, un tribunal mobilisé pendant des heures sur le sujet, des milliers d'euros dépensés par La Poste pour payer les frais d'avocat à sa majesté Tibi.

On se rappelle que La DOTC avait beaucoup communiqué dans les services pour essayer de nous mettre hors jeu. On se demande désormais ce qu'ils vont pouvoir mettre en place comme tactique pour nous "enfoncer"...

Si cet entraîneur avait un minimum de fair play, devant ses défaites répétées, il devrait avoir l'élégance de remettre sa démission ... A moins qu'il ne soit bientôt transféré ?

Mais le fair play et lui...

On se souvient des soupçons odieux d'antisémitisme qu'il a osé colporter, y compris au cours de l'audience à Tours, à notre rencontre. Comment peut-on avoir à ce point une **méconnaissance idéologique et politique des fondamentaux antiraciste et antifasciste de SUD-PTT 36-37 ?**

Il aurait pu botter en touche, non ?... Hé bien carton rouge !

Certains de ses coéquipiers ont voulu l'imiter dans la foulée : à Amboise, l'avant centre Bobin (DET), a porté plainte à notre rencontre, à Joué Les Tours, le DET, Mauchien (demi relayeur), multiplie les pressions contre Pascal Routy et vient de lui infliger un blâme injustifié.

Même LA représentante FO (la remplaçante ?) y est allée de sa plainte pour faire plaisir à son entraîneur...

Tout cela doit cesser. Les contre-attaques sont lancées.

Cette nouvelle victoire judiciaire ne sera pas la dernière.

La Poste a décidé de nous agresser judiciairement, nous avons organisé sur le terrain, un match retour, et nous allons le gagner !

A force de jongler avec la répression à tout va, une plainte collective des facteurs-trices a été déposée contre Bobin à Amboise, une plainte individuelle a été déposée contre Mauchien à Joué : encore 2 pénaltys à transformer !

Tous ces tacles par derrière doivent se payer un jour ou l'autre. Tout est question de patience... La lutte paye.

En attendant, **la coupe est déjà bien pleine !**

